

Bâtiment:	Lieu de travail
Entreprise/Service:	Activité
Date/libéré:	Date de saisie

## SUBSTANCES DANGEREUSE / DÉSIGNATION DE PRODUIT

### Mineral Spirit

Etat: liquide, Couleur: limpide, Odeur: caractéristique, Densité [g/ml]: 0,784

**Contient:** Solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole), EINECS: 265-191-7, Etiquetage CE

## LES DANGERS POUR HOMME ET ENVIRONNEMENT



**Nocif**



**Dangereux pour l'environnement**

**Phrases-R:**

R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 R 65: Nocif - peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 R 10: Inflammable.

**- Classe de danger pour les eaux:** 2, gem. VwVwS vom 27.07.2005

## MESURES DE PROTECTION, RÈGLES DE CONDUITE



**Indications pour l'utilisation en toute sécurité:** Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:** Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Protection respiratoire:** Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.

**Protection des mains:** Nitrile, >480 min (EN 374).

**Protection des yeux:** Lunettes de protection.

**Protection corporelle:** Vêtement de protection léger en matière plastique.

## COMPORTEMENT EN CAS DE DANGER

Téléphone:



**Agent d'extinction approprié:** Mousse. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

**Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion:** Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

**Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:** Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Indications complémentaires:** Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Mesures de prudence relatives aux personnes:** Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Sol très glissant suite au déversement du produit.

**Mesures de protection de l'environnement:** Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

**Procédé de nettoyage:** Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## PREMIERS SECOURSE MESURES

Téléphone:



**Après inhalation:** En cas de malaises, se rendre chez le médecin. Assurer un apport d'air frais.

**Après contact cutané:** En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion:** Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

## CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Téléphone:

**Élimination / Produit:** Éliminer comme déchet dangereux. Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

**Élimination / Emballage non nettoyé:** Les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

